



+33(0)2 98 39 92 32

83 Rue des Grands Sables
29360 Clohars-Carnoët

camping.du.pouldu@gmail.com

www.camping-du-pouldu.com

Bienvenue à la maison !

SAS Camping du Pouldu - 3 étoiles, 132 Emplacements Tourisme - Arrêté d'Atout France du 11/08/2022

CONTRAT DE RESERVATION

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

PAYS TEL. mobile (obligatoire)

E-MAIL

N° IMMATRICULATION

INFORMATIONS UTILES POUR VOTRE RESERVATION :

- Les clients de ce camping cherchant le calme et la tranquillité, nous invitons les groupes ou les personnes cherchant une vie nocturne à se diriger vers des camping plus festifs..

- Un dépôt de garantie de 250€, pour la location + 80€ de dépôt de garantie de ménage.

- Pensez au certificat antirabique pour votre chien qui devra obligatoirement être tenu en laisse, les chiens de catégories 1 ou 2 sont interdits

- Merci de lire les conditions générales.

- Nous ne pourrons accepter plus de personnes que ne l'indique la capacité du locatif.

- Barbecues autorisés sur les emplacements locatifs.

Comment avez-vous connu le Camping du Pouldu?

Office de Tourisme Guide, lequel?

Internet (quel mot clés)

Ancien client Relations (amis, famille ...)

Emplacement camping (6 pers. max par emplacement)

ARRIVEE LE / / ENTRE 14h et 19h

DEPART LE / / AVANT 11h45

Dimensions: x m

La situation de l'emplacement est déterminée en fonction des exigences de notre planning. Vous pouvez néanmoins indiquer une préférence dont il sera tenu compte dans la mesure du possible.

Adultes x

Enfants 1-7 ans x

Bébé -2 an x

Locations ARRIVEE LE / / ENTRE 15h et 19h DEPART LE / / AVANT 11h En saison (juillet/août) location uniquement du samedi au samedi.

- COCO SWEET Insolite 1ch. (sans salle de bain ni WC)
- Mobil-home PATIO Confort 2ch./2sdb.
- Lodge toilé OREGON Insolite Premium 2ch.
- Mobil-home TRIBU Classique 2ch.
- Mobil-home 1ER PRIX Eco 2ch.
- Mobil-home BABY SUITE Classique 3ch.
- Mobil-home Privilège 2ch.
- Mobil-home «OLD SCHOOL» Eco 2ch.
- Mobil-home RELAX Confort 2ch.
- Mobil-home Privilège 3ch.
- Mobil-home BIKINI Classique 1ch.
- Mobil-home RELAX Confort 3ch.
- Cottage Premium 3ch.
- Mobil-home PMR Classique 2ch.

Options

- Draps lit double 15€ Draps lit simple 12€
- Réfrigérateur 35€/semaine
- Chaise Bébé 8€/semaine
- Lit Bébé 14€/semaine Assurance Annulation Flex

MENAGE LOCATIFS

Cochez obligatoirement l'une ou l'autre des options :

- Je m'engage à restituer la location dans un état PARFAIT de propreté. Afin que l'équipe procède à la désinfection.
- Forfait ménage 70€ / 80€ (à régler sur place)

Liste des occupants - A remplir obligatoirement pour tout séjour.

NOM	Prénom	Date de naissance

Mode de paiement

- Carte bancaire Chèque Bancaire
- Virement bancaire (après notre accord) Chèque Vacances

J'ai lu et accepte les conditions de réservations.

« Bon pour accord » Date et Signature :

Conditions Générales de Location Camping du Pouldu

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping du pouldu , exploité par SARL Camping du Pouldu (le Prestataire), aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « le Client »), sur son site Internet www.camping-du-pouldu.com ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu ou le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « Loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.camping-du-pouldu.com ou sur support écrit –papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services. Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévalent, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conduites avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et Libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant par courrier et en justifiant de son identité, à :

Camping Du Pouldu
83 rue des Grands Sables
29360 - Clohars-Carnoët

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.camping-du-pouldu.com, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux ou le Prestataire commercialise les Services. Toute Commande passée sur le site internet www.camping-du-pouldu.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire. Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.camping-du-pouldu.com ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros HT et TTC. Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet www.camping-du-pouldu.com ou sur tout support d'information ou de communication. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet www.camping-du-pouldu.com, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix. Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet www.camping-du-pouldu.com ou dans les informations (courrier, mail...) communiquées préalablement au Client et calculés préalablement à la passation de la Commande. Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais. Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au plus tard au moment du paiement du solde du prix.

3.1. TAXE DE SEJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune / communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un avoir sur le prix total dû par le Client. Un acompte correspondant à 25% du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande. Il ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire du fait d'une annulation du Client. Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location)

4.2. PAIEMENTS

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire. Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'entreprendre, à ce titre, à l'encontre du Client.

4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 5 – FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

L'hébergement ou l'emplacement pourra être occupé à partir de 15h heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 11h heure le jour du départ.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé
-30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location)

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauront en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes. Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 80 € pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 250 € est exigé du Client le jour de la remise des clés et lui est rendu le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas. Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

6.3. ANNULATION

En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de 30 jours ou moins avant la date prévue de Location réservée, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, les retenues suivantes seront opérées :

- Entre 21 et 30 jours.....50% du coût du séjour.
- Entre 8 et 20 jours75% du coût du séjour.
- Entre 2 et 7 jours90% du coût du séjour.
- Moins de 2 joursLa totalité du séjour est due.

Pour rappel : l'acompte ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire du fait d'une annulation du Client, tel que défini à l'article 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes Conditions Générales de Vente

6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

6.4.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 60 jours.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire ou-dé-là de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant de la pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation restait en cause sa participation au séjour ou d'être prévenues donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 18 mois non remboursable.

Les éventuels frais de traitement et de gestion liés que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire. Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'enregistrement du rendant éligible à ce droit à annulation.

6.4.3. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire émettra un avoir correspondant aux sommes versées par le Client, déduction faite des frais de traitement et de gestion (article 3) qui resteront acquis au Prestataire. Cet avoir, non remboursable et non cessible, sera valable 18 mois.

6.4.4 - En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.4.2 ou à l'article 6.4.3, les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant de l'avoir, visé aux articles 6.4.2 ou 6.4.3.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

7.2. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés après acceptation du prestataire, sous la responsabilité de leurs maîtres. (10kg max dans les localités)

Ils sont acceptés moyennant les forfaits disponibles auprès du Prestataire et payables sur place.

7.3. RÉGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 7 jours à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la constatation, par le Prestataire, du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet www.camping-du-pouldu.com du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

ARTICLE 9 – DROIT DE RETRACTATION

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

ARTICLE 10 – PROTECTION DES DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

☒ Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il elle poursuit les finalités suivantes :

- la prospection,
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

☒ Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,
- la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et Libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

— par courrier électronique à l'adresse suivante : Adresse électronique

— ou par courrier postal à l'adresse suivante : Non, prénom Dénomination sociale Adresse postale accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet www.camping-du-pouldu.com est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

ARTICLE 12 – DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation suivant :

•Medicys médiation +33 1 49 70 15 93

•contact@medicys.fr

ARTICLE 14 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 1111-1 à L1111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locaux en hôtellerie de plein air et en particulier :

-les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;

-le prix des Services et des frais annexes ;

-les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;

-les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;

-la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;

-les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet www.camping-du-pouldu.com emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

REGLEMENT INTERIEUR

Camping du Pouldu

1 – CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SEJOUR

Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner sur le terrain de camping-caravaning, il faut y être autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner implique l'acceptation des règlements ainsi que l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y être domicile. Toute infraction, toute fausse déclaration et toute utilisation frauduleuse de la carte d'accès peuvent entraîner une mise en demeure.

2 – FORMALITES DE POLICE

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par

le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

1° Le nom et les prénoms ;

2° La date et le lieu de naissance ;

3° La nationalité ;

4° Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

3 – INSTALLATION

Le véhicule, la tente ou la caravane doivent obligatoirement être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives. L'ordre et la propreté doivent être maintenus aux alentours. Les usagers doivent respecter les limites de l'emplacement et laisser entièrement libres les emplacements non occupés.

4 – BUREAU D' ACCUEIL

En saison : ouvert de 9h à 12h30 et de 14h à 19h tous les jours. On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement,

les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

5 – PAIEMENT DU SEJOUR

Il est effectué 30 jours avant l'arrivée ou au bureau d'accueil le jour de l'arrivée selon le type d'hébergement. Son montant est établi selon le tarif affiché et le nombre de nuits décomptées de midi à midi. Les emplacements doivent être impérativement libérés à 12h. A défaut une journée supplémentaire sera facturée. Le séjour est dû jusqu'à la date de départ indiquée lors de l'inscription ou de la réservation.

6 – VISITEURS ET INVITES

L'autorisation d'admission doit être sollicitée à chaque fois au bureau d'accueil par leurs hôtes qui en sont responsables. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance dans la mesure où le visiteur a accès aux

installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. En aucun cas le véhicule des invités et visiteurs ne peut pénétrer dans le terrain de camping. Les visiteurs ne peuvent pas pénétrer avant l'ouverture et

après la fermeture du bureau d'accueil. Les visiteurs mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine. Les visiteurs ne peuvent pas pénétrer dans le terrain de camping. Les visiteurs ne peuvent pas pénétrer avant l'ouverture et

après la fermeture du bureau d'accueil. Les visiteurs mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine. Les visiteurs ne peuvent pas pénétrer dans le terrain de camping. Les visiteurs ne peuvent pas pénétrer avant l'ouverture et

après la fermeture du bureau d'accueil. Les visiteurs mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine. Les visiteurs ne peuvent pas pénétrer dans le terrain de camping. Les visiteurs ne peuvent pas pénétrer avant l'ouverture et

7 – ANIMAUX

Moins de 10 Kg admis. Ils doivent être tatoués et vaccinés. Ils ne sont admis qu'après accord de la Direction. Ils doivent être tenus en laisse en permanence et rester sous la surveillance constante de leurs maîtres. Ils ne peuvent en aucun cas rester seuls ou à l'attache. Leurs propriétaires veilleront tout

particulièrement à empêcher ou nettoyer les éventuelles souillures. L'accès des sanitaires, piscine, plaine de jeux et commerces leur est interdit.

8 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules appartenant aux campeurs y séjournant. Ceux-ci doivent marquer le stop en sortant et rouler au pas. Le stationnement ne doit pas gêner la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

Les conducteurs doivent veiller à respecter la vitesse limite de 10Km/h.

9 – SILENCE ET BRUIT

La circulation des véhicules est interdite à l'intérieur du terrain de 22h30 à 7h30. Les usagers doivent éviter tout bruit, jeux ou discussions qui pourraient gêner les voisins. Tous les appareils sonores doivent toujours être réglés au minimum. Les fermetures des portières et des coffres doivent

être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total de 22h00 à 7h30.

10 – TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun doit veiller au bon aspect des son installation et à la propreté de son emplacement. Celui-ci sera laissé dans son état initial et nettoyé lors du départ. Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

L'étenâge du linge est interdit à partir des arbres. Le lavage du linge et de la vaisselle doit être effectué uniquement dans les bacs prévus à cet effet. Toutes les installations communes doivent être laissées en parfait état de propreté après chaque usage. Les ordures ménagères préemballées en sacs étanches doivent être déposées correctement dans les poubelles ou conteneurs. Les cartons, cagets et emballages volumineux doivent être déposés vides à côté des conteneurs. Les parents devront accompagner les enfants en bas âge aux sanitaires et veiller à ce qu'ils ne jouent pas dans les sanitaires.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations sera à la charge de son auteur.

11 – JEUX

Les enfants devront toujours être sous la surveillance des parents qui sont pénalement et civilement responsables de leurs enfants lorsqu'ils utilisent les jeux. Les agrès et portiques ne doivent pas être détournés de leur utilisation normale.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. Ils sont interdits de 22h00 à 9h.

12 – SECURITE

Les usagers gardent la responsabilité de leurs installations et prennent toutes les précautions pour la sauvegarde de leurs biens et doivent signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. La Direction est responsable des objets déposés au Bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Les feux de bois, de braises ou de pierres volcaniques sont rigoureusement interdits sur les emplacements. Des barbecues collectifs sont à la disposition des usagers. Le charbon de bois est le seul combustible autorisé. Les réchauds doivent être tenus en bon état de fonctionnement.

L'installation électrique du matériel fixe doit être conforme aux spécifications du constructeur. Les installations défectueuses peuvent être débranchées et toute intervention peut donner lieu à dédommagement. En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de premier secours se trouve au bureau d'accueil. Aucune personne atteinte d'une maladie contagieuse ne peut séjourner dans l'établissement.

13 – AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande. Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

14 – GARAGE MORT (1) ET TELEPHONE (2)

(1) Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur un emplacement qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. La direction n'est pas responsable de ce matériel en l'absence du propriétaire. Une redevance dont le montant est affiché sera due pour le garage mort.

(2)Celui-ci est réservé aux appels urgents. Les messages téléphonés sont affichés à l'accueil.

15 – INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

16 – LE GESTIONNAIRE OU SON REPRESENTANT.

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du terrain. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement

Une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenue à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération

que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.